

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le trois octobre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle polyvalente de Cheissoux

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 septembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille JL, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Lerousseau R., Lissandre A (représente Herbert F), Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C(représente Hanicot J), Pons G, Champaud M-T (remplace Royer G), Serru D, Serru M-C, Tessier M-C,

Absents excusés : Hanicot J, Lacouturiere B, Royer G, Vignon F, Alcolea J, Besse G, Lenoble M, Raynaud D, Sauvignet MJ, Lenoble M, Nicolas J-C

Suppléants non votants : Konings P, Maunoury F.

Participe également à la réunion : GRANDEAU Gilbert.

Avenant CEJ « séjour à Uzerche de l'ALSH de Peyrat le Château »

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 22 novembre 2012 le Conseil Communautaire à validé le Contrat Enfant Jeunesse 2012 – 2015 qui définit les objectifs de la Communauté de Communes dans le domaine de la petite enfance et les soutiens de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, apportés pour le développement de cette politique communautaire.

En 2013, l'association « les globbes trotteurs » qui gère l'ALSH de Peyrat le Château a contractualisé avec la CAF une nouvelle action : « le mini séjour à Uzerche pour les moins de 6 ans ».

Lors de la Commission petite enfance du 5 septembre 2013, il a été acté le principe d'un avenant au CEJ intégrant ces séjours.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le dit avenant au CEJ.

**Fait à Eymoutiers
Le 09 octobre 2013
Le Président**